

RSI-Artisans : un pas vers la réconciliation ?

77 % des artisans ne déclarent pas leurs revenus au RSI, leur régime de protection sociale. La Chambre de métiers a scellé avec cet organisme un partenariat pour faciliter leurs démarches et ainsi les inciter à cotiser.



Sylo à la main, Hervé Lauréote s'approprie à signer la convention, sous les yeux de Miguel Laurent, Claude Jear et Alain Jeanville, qui sont tout souris. Plus qu'un symbole, l'acte constitue la première étape d'un processus devant restaurer le rôle de la caisse de recouvrement qui peine à collecter les cotisations de nombreux artisans.
(Photos Wilfried Tesson / France Antilles)

Hier matin, moment solennel au siège de la Chambre de métiers, à Tartanson. Hervé Lauréote, le président de cet organisme représentant des intérêts des artisans et Claude Jear, président du Régime social indépendant (RSI), l'interlocuteur social unique des travailleurs indépendants, assisté du directeur Alain Jeanville, signent une convention de partenariat, en présence du conseiller

territorial Miguel Laventure. Cet acte était très attendu : ces deux structures, au service d'un même public, ont scellé un accord pour offrir un service de meilleure qualité aux artisans chefs d'entreprise, dont 77 % sont en détresse avec l'organe de recouvrement et sont arrivés à un point de rupture. Dans la filière, ils sont en effet nombreux à ne pas se déclarer, au prétexte qu'ils sont dans l'impossibilité de

verser quoique ce soit compte tenu de leur très faible chiffre d'affaire. Conséquence pour le RSI, une faiblesse en matière de trésorerie. Qu'est-ce qui explique cela ? Le RSI, qui a une mission de service public, souffre d'une mauvaise image, il est davantage perçu comme un percepteur que comme un distributeur. Or, selon les chiffres, il dépense bien plus en prestations qu'il ne collecte. Ce qu'ignorent

souvent les travailleurs indépendants, c'est qu'à l'instar d'autres secteurs d'activité les cotisations (d'ailleurs obligatoires) permettant de prétendre à une retraite digne de ce nom. Ils refusent aussi d'apporter leur contribution, parce que nombre d'entre eux n'ont pas l'oreille qu'il faut.

on fera tout pour qu'il y ait une meilleure appréhension des problèmes avec la caisse de recouvrement (souvent liées à des calculs d'une grande complexité). Chambre de métiers et RSI oeuvreront ensemble pour faciliter les démarches des chefs d'entreprise. Concrètement, cela se traduit par des réunions d'échange entre les personnels des deux entités, la finalité étant de « proposer au plus près des travailleurs indépendants les missions

du régime », les évolutions réglementaires ainsi que le panier de services disponibles en fonction des catégories professionnelles et situations des chefs et futurs chefs d'entreprise. Autrement dit, il s'agit de former du personnel de la chambre pour en faire des interlocuteurs susceptibles d'être une « oreille » à la disposition des artisans. Cette convention va peut-être ramener dans les rangs certains récalcitrants...

Christian Thangas